



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24550
12 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 12 SEPTEMBRE 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 10 septembre 1992 (S/24549) concernant la protection par la FORPRONU des détenus qui devraient être libérés sous peu des camps de détention serbes de Manjaca et de Trnopolje, situés dans la partie septentrionale de la Bosnie-Herzégovine, et transportés, conformément à leurs vœux et avec l'accord des autorités croates, jusqu'à des installations de transit en Croatie, a été portée à l'attention des membres du Conseil. Ceux-ci souscrivent à la proposition faite dans votre lettre.

Le Président du Conseil
de sécurité

(Signé) José AYALA LASSO